



## **Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

### **Article R. 122-3-1 du code de l'environnement**

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Dossier complet le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

## **1 Intitulé du projet**

Aménagement de 5 itinéraires cyclables prévus aux termes du Schéma Directeur de Tours Métropole – Val de Loire (37)

## **2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

### **2.1 Personne physique**

Nom

\_\_\_\_\_

Prénom(s)

\_\_\_\_\_

### **2.2 Personne morale**

Dénomination

Tours Métropole – Val de Loire

Raison sociale

\_\_\_\_\_

N° SIRET

2 4 3 7 0 0 7 5 4 0 0 0 3 5

Type de société (SA, SCI...)

EPCI - Métropole

Représentant de la personne morale :  Madame

Nom

Denis

Monsieur

Prénom(s)

Emmanuel

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique n°6 Infrastructures routières c) Construction de pistes cyclables et voies vertes de plus de 10km	Cinq itinéraires cyclables sur le territoire de Tours Métropole – Val de Loire d'une longueur totale d'environ 71km

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre de la programmation d'un réseau cyclable métropolitain structurant, le projet prévoit la réalisation de 5 itinéraires cyclables sur une longueur totale d'environ 71km (cf. **Plan de situation en annexe 2** et **description de chaque itinéraire en paragraphe 2 de chacune des notices jointes**).

La réalisation de ces 5 itinéraires se répartit comme suit :

- Itinéraire n°1 entre Parçay-Meslay et Tours d'une longueur d'environ 7km ;
- Itinéraire n°2 entre Mettray et Tours d'une longueur d'environ 14km ;
- Itinéraire n°3 entre Chanceaux-sur-Choisille et Chambray-lès-Tours d'une longueur d'environ 25.4km ;
- Itinéraire n°7 entre Berthenay et Saint-Pierre-des-Corps d'une longueur d'environ 13km ;
- Itinéraire n°10 entre La Membrolle-sur-Choisille et Joué-lès-Tours d'une longueur d'environ 11.5km.

De manière générale, le projet empruntera au maximum les voiries existantes et des chemins existants qui nécessiteront une restructuration et un réaménagement en zones cyclables de manière à permettre une sécurité suffisante des usagers.

Le détail des principes d'aménagement est présenté dans **l'étude de programmation de chacun des itinéraires cyclables jointe au dossier**. Un résumé est présenté au **paragraphe 2.4 de chacune des notices explicatives**.

#### 4.2 Objectifs du projet

Ces 5 itinéraires s'inscrivent dans le programme d'aménagement du réseau cyclable structurant de Tours Métropole – Val de Loire prévu aux termes du Schéma Directeur Cyclable Métropolitain approuvé le 28 février 2022.

Traduisant le Schéma directeur de manière opérationnelle, le réseau cyclable dans lequel s'inscrit le présent projet poursuit 5 objectifs principaux :

- Continuité ;
- Sécurité ;
- Performance ;
- Confort ;
- Lisibilité.

La réalisation de ce réseau d'infrastructures cyclables permettra de capter de nouveaux usagers, de fidéliser les usagers occasionnels, d'augmenter le domaine de pertinence du vélo (distances plus longues, temps accepté plus long, diversification des motifs de déplacements) et d'anticiper les besoins liés à l'augmentation et à la diversification des véhicules (tricycles, remorques...) et des usagers. Le réseau est interconnecté avec les EPCI voisins, en coordinations avec ces intercommunalités.

Le détail des objectifs poursuivis par le projet est présenté au **paragraphe 2.3 de la notice explication jointe au dossier**.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

A ce stade du projet, il est prévu pour chaque itinéraire que les travaux d'aménagements se déroulent en plusieurs tranches opérationnelles (géographiques), elles-mêmes décomposées en plusieurs phases.

- Travaux préparatoires : Après une mise en sécurité (signalisation provisoires, rétrécissement de voirie, alternats, voire déviations temporaires) cette phase consistera à l'adaptation des émergences (signalisation, réseaux...) et aux éventuels abattages d'arbres. Les travaux s'effectuant principalement dans des milieux urbains ou agricoles, il n'est pas prévu de défrichement significatif sur cet itinéraire.
- Travaux d'aménagement :
  - Terrassements : les pistes cyclables nouvellement créées engendreront des terrassements de l'ordre de 50 cm. Pour autant, en cas de restructuration de voiries existantes, les restructurations de chaussée pourront atteindre des profondeurs plus importantes (jusqu'à 80 cm).
  - Mise en œuvre des voiries : les épaisseurs de structure seront dimensionnées conformément aux règles en vigueur. Aucune variation significative d'altimétrie ne sera effectuée, en dehors de quelques adaptations mineures afin de s'adapter aux contraintes existantes (seuils, assainissement de surface...)

A noter qu'une partie non négligeable du projet s'appuie sur des aménagements existants ou peu modifiés (passage en vélorues). Des aménagements pourront être réalisés de manière transitoire, de façon à expérimenter certains aménagements.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'intervention se limitera à un entretien courant :

- Fauchage annuel des accotements notamment dans les secteurs ruraux ;
- Réparation et nettoyage du revêtement si nécessaire ;
- Entretien de la signalétique

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au stade d'avancement actuel, les procédures d'autorisation auxquelles le projet pourrait être soumis ne sont pas toutes arrêtées.

Il ressort toutefois des **éléments de chacune des études de programmation jointes au dossier** (suppression d'environ 200 arbres en bordure de voiries), que le projet sera soumis à autorisation(s) de porter atteinte aux allées et alignements d'arbres bordant les voies ouvertes à la circulation publique et également à évaluation d'incidences Natura 2000.

A l'issue des inventaires écologiques et au regard des caractéristiques du projet affinées, le projet pourrait également être soumis à :

- Dérogation espèces protégées ;
- Autorisation ou déclaration au titre de la Loi sur l'eau (en fonction de la présence de zones humides sur le périmètre du projet).

Nota : Le projet pourra être concerné par d'autres procédures : DUP en cas de besoin d'expropriation, MECDU pour les besoins de réduction de certains EBC, défrichement, Permis d'aménager en zones de protection de MH ou sites classés.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Linéaire totale des itinéraires cyclables Nombre total d'arbres supprimés	<b>71km</b> <b>187 arbres</b> dont 97 sur l'itinéraire 1, 8 sur l'itinéraire n°2, 38 sur l'itinéraire n°3, 24 sur l'itinéraire n°7, 20 sur l'itinéraire n°10
Surface totale imperméabilisée (ordre de grandeur)	<b>14 ha</b>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

	Itinéraire 1		Itinéraire 2		Itinéraire 3		Itinéraire 7		Itinéraire 10	
	Long	Lat	Long	Lat	Long	Lat	Long	Lat	Long	Lat
Point de départ	0°44'44.37"E	47°26'38.39"N	0°38'50.69"E	47°27'52.2"N	0°41'45.91"E	47°29'35.66"N	0°31'18.64"E	47°21'45.64"N	0°38'16.57"E	47°26'25.35"N
Point d'arrivée	0°40'52.46"E	47°24'32.2"N	0°41'58.58"E	47°21'49.49"N	0°44'26.46"E	47°19'4.18"N	0°41'58.58"E	47°23'13.21"N	0°38'52.7"E	47°18'12.3"N

##### Communes traversées :

Parçay-Meslay/ Mettray / Saint-Cyr-sur-Loire / Tours / Chanceaux-sur-Choisille/ La Membrolle-sur-Choisille /Notre-Dame-D'Océ/Saint-Avertin/  
Chambray-lès-Tours/Joué-lès-Tours/ Berthenay/Saint-Genouph/La Riche/ Saint-Pierre-des-Corps

##### Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est soumis aux PLU des 14 communes traversées par les 5 itinéraires.

Pour chacun des itinéraires cyclables, le détail des zonages interceptés est présenté en annexe 10 de chacune des notices jointes au dossier.

<sup>i</sup> Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

/

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet intercepte au total 5 ZNIEFF dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 ZNIEFF de type I :</li> <li>• 1 ZNIEFF de type II.</li> </ul> Pour chacun des itinéraires, le détail des ZNIEFF interceptées est présenté en Annexe 6 des notices explicatives jointes au dossier.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne situe pas en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet intercepte le site de reproduction de sternes à Tours, zone couverte par arrêté de protection de biotope en date du 31 juillet 2020. Le détail des itinéraires concernés est présenté en Annexe 6 des notices explicatives jointes au dossier.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne situe pas au droit de communes littorales.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'intercepte aucun de ces zonages. Le site le plus proche est le parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine référencé FR8000032 situé à 1km au nord de l'extrémité ouest de l'itinéraire cyclable n°7, sur la commune de Villandry (Cf. Annexe 6 de la note explicative de l'itinéraire n°7).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le PPBE (2022-2027) a été approuvé en Conseil métropolitain le 27 juin 2022 à l'échelle de Tours Métropole – Val de Loire.</p> <p>Le projet intercepte des secteurs affectés par le bruit, notamment à proximité immédiate d'infrastructures de transports terrestres classées et génératrices d'émissions sonores.</p> <p><b>Le détail par itinéraire des infrastructures concernées est présenté en Annexe 9 des notices explicatives jointes au dossier.</b></p>
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet intercepte le périmètre de la zone de protection UNESCO du Val-de-Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes.</p> <p>Il traverse également le site patrimonial remarquable de Tours, le pont Wilson inscrit à l'inventaire des monuments historiques et intercepte de nombreux périmètres de protection au titre des abords de monuments historiques.</p> <p><b>Pour chacun des itinéraires, le détail du patrimoine culturel intercepté est présenté en annexe 8 de la notice jointe au dossier.</b></p>
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La pré-localisation des zones humides expose une probabilité faible à très forte le long des 5 itinéraires du projet (Cf. <b>Annexe 7 des notes explicatives jointes au dossier pour chacun des itinéraires</b>).</p> <p>Un diagnostic pédologique et écologique est prévu et permettra de délimiter précisément les zones humides présentes au droit de chacun des cinq itinéraires.</p>
<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet traverse le périmètre du PPR Inondation de Val de Tours-Val de Luynes, dans des zones inconstructibles ou constructibles sous condition. Sont notamment concernés les itinéraires traversant ou situés en bordure de Loire, à savoir les itinéraires n°2, 3 et 10 (Cf. <b>Annexe 14 des notes explicatives jointes au dossier pour chacun des itinéraires</b>).</p> <p>Aucun PPRT n'est recensé.</p> <p>Le PPRI Val de Tours-Val de Luynes a été approuvé par arrêté préfectoral du 18 Juillet 2016.</p>
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet intercepte et se situe à proximité de nombreux sites ou sols pollués CASIAS, BASOL et SIS.</p> <p><b>Pour chacun des itinéraires, le détail des sites, au droit desquels une pollution probable ou avérée est recensée, est présenté en annexe 9 de la notice jointe au dossier.</b></p>
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet appartient à la Zone de Répartition des Eaux de la nappe du Cénomanien (décret n° 2003-869 du 11 septembre 2003).</p>
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet intercepte 5 périmètres de protection rapprochée. Sont notamment concernées les itinéraires n°2, 3 et 10.</p> <p>Les itinéraires n°1 et 7 quant à eux n'en interceptent aucun.</p> <p>Pour chacun des itinéraires, la localisation des périmètres interceptés est présentée en <b>Annexe 11</b>.</p>
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet intercepte au total 5 sites inscrits :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Place Foire le Roi (itinéraire n°10) ;</li> <li>• Placis de la Riche (itinéraire n°10) ;</li> <li>• Quartier cathédrale Sicard (itinéraire n°3)</li> <li>• Vallée de la Perrée (itinéraire n°2)</li> <li>• Parc de Grammont (itinéraire n°2)</li> </ul> <p><b>Pour chacun des itinéraires, le détail du patrimoine paysager intercepté est présenté en annexe 8 de la notice jointe au dossier.</b></p>

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet intercepte via l'itinéraire n°7 et traverse, indirectement via son passage au-dessus de la Loire sur le Pont Wilson (itinéraires n°2 et 10) et le Pont de fil (itinéraire n°3), deux sites Natura 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Zone Spéciale de Conservation immatriculée FR2400548 « La Loire de Candes Saint Martin à Mosnes » ;</li> <li>• La Zone de Protection Spéciale immatriculée FR2410012 « Vallée de la Loire d'Indre-et-Loire ».</li> </ul> <p>(Cf. Annexe 5 des notes explicatives jointes)</p>
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet intercepte ou se situe à proximité de 5 sites classés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Croix Montoire, Grande Bretagne, Capucins-Grand Séminaire, Grand Beauregard, Beauséjour (itinéraires n°1, 2, 3 et 10)</li> <li>• Rive gauche de la Loire (itinéraires n°2,3 et 10)</li> <li>• Partie du quartier de la cathédrale (itinéraires n°3 et 10) ;</li> <li>• Jardin du Musée de Tours (itinéraire n°3)</li> <li>• Le château, le coteau, les varennes, l'aqueduc et la Loire (itinéraire n°7)</li> </ul> <p>Pour chacun des itinéraires, le détail du patrimoine paysager intercepté est présenté en annexe 8 de la notice jointe au dossier.</p>

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'envisage pas de dispositifs de prélèvement d'eau, ni dans le milieu souterrain, ni dans le milieu superficiel.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu que le projet implique des drainages/ou des modifications des masses d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit une restructuration de la voirie pour une majeure partie du linéaire. Sur certains segments de l'itinéraire, des opérations de décapage/ terrassement des terrains sont à prévoir. Celles-ci seront de faible profondeur. Des opérations d'abattage d'arbres (187 au total) sont également prévues. L'ensemble de ces matériaux et déchets verts seront évacués selon la réglementation en vigueur.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux d'apport seront utilisés pour la réalisation des structures de chaussée. Un revêtement en enrobé sera privilégié.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement. Concernant l'assainissement, les solutions envisagées dépendront du contexte : <ul style="list-style-type: none"> <li>En secteur rural, le projet prévoit de renvoyer les eaux pluviales dans les fossés existants ou dans des ouvrages d'infiltration linéaires.</li> <li>En secteur urbain, les émergences (grilles d'assainissement) sont susceptibles d'être déplacées, mais la surface collectée dans les réseaux principaux ne devrait pas évoluer.</li> </ul>
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	(Cf. Fiches d'identité écologique par itinéraire jointes au présent dossier)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme précisé ci-dessus, le projet intercepte deux sites Natura 2000 en bordure de Loire (itinéraire n°7) et lors de sa traversée du Pont Wilson (itinéraires n°2 et 10) et du Pont de fil (itinéraire n°3).  Les aménagements envisagés sont superficiels (mise en place de peinture pour mettre en valeur l'identité du schéma directeur cyclable).  De part et d'autre de cette intersection, les aménagements engendrent des travaux de surface (reprise de revêtement de chaussée, déplacements de bordure, adaptation de réseaux...) sans impact notable sur les sites Natura 2000.
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chacun des 5 itinéraires s'inscrit en majeure partie sur des voiries d'ores et déjà existantes et/ou leurs accotements.  Sur certains segments, l'aménagement des itinéraires générera une consommation d'espaces agricoles.  Au total, l'abattage de 187 arbres est également prévu.  Par ailleurs, dans son extrémité sud, l'itinéraire n°3 prévoit le défrichement non quantifiable d'un boisement longeant la rue des Barilliers (identifié comme EBC au PLU de Chambray-lès-Tours et impliquant la réalisation d'une mise en compatibilité du document d'urbanisme).
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un PPRT. Toutefois, il est à noter que le projet se situe à proximité ou au droit : <ul style="list-style-type: none"> <li>D'ICPE ;</li> <li>De canalisations de transports de matières dangereuses (TMD) ;</li> <li>De sites CASIAS, BASOL susceptibles de recouvrir des sols pollués ;</li> <li>De SIS au droit desquels une pollution des sols est avérée ;</li> <li>D'axes routiers de TMD (routes départementales, A10, A28, A85 notamment)</li> </ul> Pour chacun des itinéraires, le détail nuisances et éléments interceptés susceptibles d'être à l'origine de risques technologiques est présenté en annexe 9 de la notice jointe au dossier.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet dessert un territoire caractérisé par : <ul style="list-style-type: none"> <li>Une sismicité faible à très-faible ;</li> <li>Un aléa retrait/gonflement des argiles « fort » à « moyen » (Cf. Annexe 12) ;</li> <li>Un aléa débordement de nappes sur une partie du tracé située à proximité de la Loire et du Cher (Cf. Annexe 13) ;</li> <li>Un aléa inondation par débordement de cours d'eau – PPRI Val de Tours-Val de Luynes (Cf. Annexe 14).</li> </ul>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à générer des risques sanitaires
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune activité pouvant générer un risque sanitaire n'est recensée à proximité du projet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne devrait pas engendrer de nouveaux déplacements (pas de modifications des origines / destinations). Mais il contribuera au report modal de la voiture vers le vélo par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La création d'itinéraires cyclables sécurisés, continus et performants, qui devraient attirer/rassurer de nouveaux cyclistes ;</li> <li>• La réduction de la place de la voiture (vitesses limitées, stationnement supprimé, réduction du nombre de voie par sens...).</li> </ul>
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En dehors de la phase travaux susceptible d'engendrer des émissions sonores temporaires lors du fonctionnement des engins de chantier, le projet n'est pas générateur de nuisances sonores spécifiques.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A l'inverse, ayant pour objectif d'augmenter l'usage du vélo, le projet pourrait à terme réduire les nuisances sonores liées à circulation des véhicules motorisés sur les grands axes de circulation urbains.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les composantes du projet ne sont pas génératrices de nuisances olfactives spécifiques
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun élément dans l'environnement proche du projet n'est générateur de nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors des travaux de décapage/terrassement, le projet pourra être générateur de vibrations. Cet impact sera temporaire et localisé. Le projet n'est pas susceptible de générer des vibrations en exploitation.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux se feront de jour, dans les heures prévues par la réglementation. En exploitation, chacun des itinéraires cyclables bénéficiera de l'éclairage public dans les zones urbaines et péri-urbaines traversées. Le projet ne sera pas générateur d'émissions lumineuses.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera concerné par les émissions lumineuses liées à l'éclairage urbain des zones urbaines et péri-urbaines traversées.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chacun des itinéraires sera aménagé en adéquation avec le réseau pluvial existant.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront ainsi rejetées aux droit des ouvrages hydrauliques existants (buses/fossés existants en bordure de voirie) ou tamponnées par les milieux naturels environnants.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne générera pas d'effluents liquides autres que ceux mentionnés ci-dessus.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hormis les déchets de chantier, qui seront gérés selon la réglementation en vigueur, le projet n'engendrera pas de déchets en phase exploitation.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet étant principalement prévu dans les emprises de la voirie existante et de ses abords, les effets sur le paysage demeurent peu significatifs à l'échelle du grand paysage. Interceptant un monument historique (Pont Wilson), de nombreux périmètres de protection et ZPPA, une consultation de l'ABF et de la DRAC sera réalisée préalablement aux travaux afin d'éviter toute impact sur le patrimoine culturel et archéologique. Il est à noter toutefois qu'aucun impact direct significatif sur le patrimoine n'est attendu. A l'inverse, en créant de nouveaux espaces de mobilité douce, le projet contribue à l'amélioration du cadre de vie et au renforcement de son attractivité touristique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une modification de l'usage de sol est à prévoir au droit des parcelles agricoles traversées. Par ailleurs, en phase travaux, le projet est susceptible d'entraîner une perturbation des conditions de circulation. La continuité des déplacements sera toutefois garantie par la mise en place d'alternats. En phase exploitation, les itinéraires cyclables engendreront à court terme une modification des conditions de circulation notamment le long des axes réaménagés en voies partagées (zone 30km/h) ou chaudiours et une réduction du trafic automobile à moyen et long termes.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

### Si oui, décrivez lesquelles :

Dans le cadre de l'évaluation des incidences cumulées du projet avec d'autres projets connus, l'analyse a porté sur le territoire des communes traversées : Parçay-Meslay/ Mettray / Saint-Cyr-sur-Loire / Tours / Chanceaux-sur-Choisille/ La Membrolle-sur-Choisille / Notre-Dame-D'oé /Saint-Avertin/ Chambray-lès-Tours/Joué-lès-Tours/ Berthenay/Saint-Genouph/La Riche/ Saint-Pierre-des-Corps

Pour cela, la recherche a été effectuée sur le site internet de la MRAE Centre-Val de Loire, de l'IGEDD et de la Préfecture d'Indre-et-Loire. Seuls les projets référencés à partir de 2020 sont intégrés à cette analyse.

Le détail de cette analyse est présenté au **paragraphe 4.2 de chacune des notices explicatives jointes au présent formulaire.**

**Il en ressort qu'aucun effet cumulé n'est à prévoir avec les projets recensés.**

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

/

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Au stade d'avancement actuel du projet, aucune évaluation requise au titre des autres législations applicables n'a été réalisée.

Il est à noter que le dossier de demande d'autorisation requis au titre du régime de protection des allées et alignements d'arbres bordant les voies ouvertes à la circulation du public présentera les incidences liées à la suppression des 187 arbres en bordure de voirie. Ce dossier intégrera également le descriptif des mesures de compensations conformément à l'article L.350,3 et R.350-20 du Code de l'environnement).

Par ailleurs, conformément aux articles R.414-22 et suivants du Code de l'environnement, une étude d'incidences Natura 2000 sera réalisée à l'issue des inventaires écologiques dès lors que le projet intercepte deux sites Natura 2000.

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Afin d'assurer un projet de moindre impact, les mesures d'évitement et de réduction suivantes seront mises en place :

- Mise en place d'alternats à la circulation en phase travaux pour garantir la continuité des déplacements ;
- Travaux réalisés de jour dans les plages réglementaires ;
- Gestion des déchets selon la réglementation en vigueur ;
- Consultation préalable de la DRAC et de l'Architecte des Bâtiments de France ;
- Réalisation d'un chantier vert assurée par l'édiction d'une charte « chantier propre » à vocation RSE.

Le détail des mesures écologiques destinées à éviter et prévenir les incidences sur les milieux naturels, la faune et la flore est présenté aux termes de chacune des **Fiches d'identité écologique des itinéraires jointes au présent dossier.**

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

/

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet
<p>Le présent formulaire est complété :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• De 5 notices explicatives établies pour chacun des itinéraires (THEMA Environnement) regroupant chacune :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Un rappel du contexte dans lequel s'inscrit le projet ;</li><li>○ Une description du projet, de l'itinéraire cyclable concerné et de ses objectifs ;</li><li>○ Les annexes obligatoires exigées (Annexes n°1 à n°5) ;</li><li>○ Des annexes facultatives (Annexes n°6 à n°14) permettant d'illustrer les enjeux environnementaux identifiés sur le long de l'itinéraire concerné : sites naturels sensibles, pré-localisation de zones humides, patrimoine culturel et paysager, nuisances, risques... ;</li><li>○ L'analyse des effets cumulés du projet ;</li></ul></li><li>• Des 5 études de programmation des aménagements prévus réalisées pour chacun des itinéraires - INGEROP ;</li><li>• De 5 diagnostics territoriaux exhaustifs réalisés pour chacun des itinéraires - INGEROP ;</li><li>• Des fiches d'identité écologique établies pour chacun des 5 itinéraires (résultats des premiers inventaires écologiques / incidences écologiques potentielles et mesures préconisées pour éviter et réduire les impacts) – THEMA Environnement.</li></ul>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom DEVIS

Prénom Emmanuel

Qualité du signataire Vice-Président délégué aux transports et aux mobilités douces - TMVL

À Tours

Fait le 13/07/2023



Signature du (des) demandeur(s)

